

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 22-26 octobre 2007

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 11 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2007/11-B/10
7 septembre 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2007 — TADJIKISTAN 10603.0

Appui transitoire de secours et de redressement aux ménages en situation d'insécurité alimentaire

Nombre de bénéficiaires	590 800
Durée de l'intervention	24 mois, (1 ^{er} juillet 2007–30 juin 2009)
Produits alimentaires fournis par le PAM	37 697 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	14 743 199
Coût total pour le PAM	22,8 millions

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnées ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice régionale, ODC*: Mme N. Sabra Naila.Sabra@wfp.org

Attachée de liaison principale, ODC: Mme F. Nabulsi tél.: 066513-2385

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Europe orientale.



RESUME

1. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 10603.0 a été approuvée en mars 2007 pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2009 avec l'objectif d'apporter une aide à 590 800 personnes et de distribuer 37 697 tonnes de produits alimentaires. Le budget de l'opération s'élève à 22,82 millions de dollars des États-Unis.
2. L'IPSR s'appuiera sur le soutien local déjà apporté aux programmes d'alimentation scolaire. Le PAM collaborera avec le Ministère de l'éducation, les autorités locales et les associations de parents d'élèves pour fournir des repas scolaires à 270 000 enfants. Au cours de l'intervention, le PAM se désengagera progressivement à mesure que les capacités locales seront renforcées et que des contributions supplémentaires seront consenties par le Gouvernement et les contreparties locales pour assurer le maintien des programmes. Dans le secteur de la santé et de la nutrition, le PAM renforcera l'aide apportée au Ministère de la santé durant la première année, celui-ci prenant désormais en charge les centres d'alimentation thérapeutique et supplémentaire destinés aux mères et aux enfants, qui étaient gérés auparavant par des organisations non gouvernementales (ONG). Les programmes d'alimentation en faveur des groupes vulnérables seront abandonnés progressivement à mesure que seront mis en œuvre des projets Vivres contre travail (VCT) visant à créer des avoirs stables et à appuyer des moyens de subsistance durables.
3. La stratégie de l'IPSR est conforme au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), à la stratégie nationale de développement et aux réformes définies dans l'évaluation des besoins pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de 2005.
4. Les premiers objectifs de l'IPSR sont les suivants:
 - satisfaire aux besoins alimentaires immédiats des victimes de catastrophes naturelles (Objectif stratégique 1);
 - protéger, pendant les périodes de soudure, les moyens de subsistance des ménages en situation d'insécurité alimentaire chronique dans les zones marginalisées par l'intermédiaire de programmes d'alimentation en faveur des groupes vulnérables (Objectif stratégique 2);
 - contribuer à la création d'avoirs productifs communautaires durables pour améliorer la sécurité alimentaire des ménages grâce à des activités VCT, comprenant l'accès à l'eau potable (Objectif stratégique 2);
 - améliorer par l'intermédiaire d'une alimentation thérapeutique et supplémentaire l'état nutritionnel des enfants ainsi que des femmes enceintes et des mères allaitantes souffrant de malnutrition (Objectif stratégique 3);
 - améliorer l'état nutritionnel des patients atteints de tuberculose (Objectif stratégique 3);
 - faciliter l'accès à l'éducation et réduire l'inégalité entre les sexes en assurant des repas chauds dans les écoles primaires et en distribuant des rations à emporter aux filles dans les écoles secondaires (Objectif stratégique 4); et
 - appuyer le renforcement des capacités du Gouvernement en matière de gestion des programmes nationaux d'aide alimentaire (Objectif stratégique 5).



5. Les activités du PAM sont les suivantes:
 - activités Vivres au profit de l'éducation (VPE) en coordination avec le Ministère de l'éducation;
 - appui sanitaire et nutritionnel des centres d'alimentation thérapeutique et supplémentaire gérés par le Ministère de la santé;
 - action d'urgence et programmes d'alimentation en faveur des groupes vulnérables, en collaboration avec le Comité des situations d'urgence, qui prendra en charge les distributions de vivres d'ici à la fin de la deuxième année; et
 - activités VCT dans le cadre de projets proposés par les autorités ou les partenaires locaux et étudiés par le Comité d'examen des projets du bureau de pays.
6. L'IPSR prévoit le retrait progressif de l'assistance du PAM afin de s'assurer que les réalisations communes de l'Organisation et du Gouvernement seront maintenues après le transfert des responsabilités.